

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DU-LAC-ST-JEAN

AVIS PUBLIC

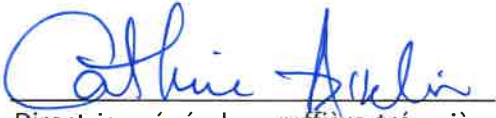
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

**Demande de dérogations mineures
aux règlements d'urbanisme
Art. 145.6 L.A.U.
Art. 16 Règlement NO 2018-08**

Le conseil entend statuer, au cours de la séance régulière du 3 juillet 2023 à 19 h 30 (Salle du conseil de l'édifice municipal, 11, rue du Collège, Saint-André-du-Lac-St-Jean) sur la dérogation mineure suivante:

- ✧ **Requérant:** 9345-2761 QUÉBEC INC.
2110, Rang Papineau
Saint-Paul-d'Abbotsford (Québec)
- ✧ **Immeuble visé:** Rang Saint-Hilaire (lot 5 398 751)
Saint-André-du-Lac-St-Jean (Québec)
- ✧ **Nature de la demande:** Autoriser la construction d'un garage agricole à une distance de 6,0 mètres de la limite de la voie de circulation.
- ✧ **Effet de la demande:** Diminuer de 24,0 mètres la marge avant prescrite en deçà du minimum exigé qui est de 30,0 m.

Donné à Saint-André-du-Lac-St-Jean, ce 7^e jour du mois de juin deux mille vingt-trois.



Directrice générale - greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale - greffière-trésorière de la **Municipalité de Saint-André-du-Lac-St-Jean**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits prescrits par la municipalité, le 7^e jour du mois de juin 2023, entre 8 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de juin 2023.



Directrice générale - greffière-trésorière